

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET 20200**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2020, il a été approuvé lors du conseil municipal du 02 mars 2021.

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de -653 261.08 € se décomposant comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement	639 749.26 €
Résultat de clôture en investissement	-396 609.76 €
Résultat pour 2020	243 139.50 €

En fin 2020, 896 400.58 € de crédits sont reportés en 2021 ce qui génère un résultat cumulé de -653 261.08 €.

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

↳ Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Pour 2020, elles se sont élevées à 3 155 110.25 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	REALISATIONS 2020
013 – Atténuation de charges	23 765.42 €
70 – Produits des services	42 285.17 €
73 – impôts et taxes	2 338 185.92 €
74 – Dotations et participations	605 958.33 €
75 – Produits de gestion courante	39 330.36 €
76 – Produits financiers	2.13 €
77 – Produits exceptionnels	95 504.92 €
042 – Opérations d'ordre	10 078.00 €

Chapitre 013 – il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges suite aux arrêts maladie.

Chapitre 70 – les principales ressources sont constituées par le remboursement par l'Agglomération du personnel mis à disposition pour l'entretien de la Folie et des points d'apport volontaire, les paiements effectués par les familles pour l'animation jeunesse et les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 – il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

En 2020, les taux des impôts locaux n'ont pas augmentés :

Taxe d'habitation : 20.17%

Taxe sur le foncier bâti : 20.74%

Taxe sur le foncier non bâti : 50.60%

D'autres postes importants sur ce chapitre sont l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire (reversement effectué par l'Agglomération) et la taxe sur les pylônes électriques.

Chapitre 74 – il concerne essentiellement les dotations de l'Etat, le contrat enfance jeunesse avec la CAF et le fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Chapitre 75 – l'essentiel des recettes est constitué par l'encaissement des locations (logement communal et salle du Moulin Rouge) en baisse de fréquentation avec la crise sanitaire.

Chapitre 76 – se trouve les intérêts des parts sociales détenues par la Commune.

Chapitre 77 - chapitre essentiellement alimenté par les résultats suite aux cessions de biens (parcelles de terrain à l'EPL).

Chapitre 042 – dans ce chapitre figurent les écritures de cessions.

↳ Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les salaires et les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et au remboursement des intérêts d'emprunts.

Les salaires représentent 41.17% des dépenses de fonctionnement.

Pour 2020, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 515 360.99 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	REALISATIONS 2020
011 – Charges à caractère général	765 897.88 €
012 – Charges de personnel	1 035 526.05 €
65 – Charges de gestion courante	391 189.80 €
66 – Charges financières	81 031.69 €
67 – Charges exceptionnelles	1 672.00 €
042 – Opérations d'ordre	240 043.57 €

Chapitre 011 – il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures communales et des services : eau, électricité, carburant, téléphone, affranchissement, nettoyage des locaux, frais de cérémonies, assurances, fournitures administratives et scolaires, l'achat de petit matériel, les contrats de prestations de services, l'entretien des bâtiments, des terrains et de la voirie, les contrats de maintenance, taxes foncières...

La crise de la Covid-19 a entraîné une augmentation des dépenses de l'ordre de 4.4%.

Chapitre 012 – ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel

Chapitre 65 – ce chapitre regroupe les participations à l'OGEC, au CCAS, les subventions aux associations et les indemnités des élus.

Chapitre 66 – concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 – remboursement des cautions de la salle du Moulin Rouge suite à la fermeture des salles en raison de l'épidémie.

Chapitre 042 – écritures de sortie d'actif liées aux cessions et amortissements de 2020.

► Au final, l'écart entre le montant des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Pour 2020, la capacité d'autofinancement a atteint 474 794.91 € et a largement couvert le remboursement en capital des emprunts de 337 953.57 €.

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

↳ Les recettes

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites « patrimoniales » telles que le remboursement du FCTVA, les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions perçues en lien avec les investissements en cours de réalisation (rénovation de la toiture de l'église et réalisation de la salle de sports).

En 2020, elles se sont élevées à 2 152 071.76 € et 342 597.70 € de crédits sont reportés en 2021. Ce report concerne des subventions pour l'Eglise et la salle notifiées mais non perçues au 31.12.2020.

Les recettes 2020 se répartissent comme suit :

CHAPITRE	REALISATIONS 2020
001 – Solde d'investissement reporté 2019	571 406.26 €
10 – Dotations et réserves	1 025 082.58 €
13 – Subventions d'investissement	616 575.67 €
16 – Emprunts et dettes	31 000.00 €
204 – Subventions versées	4 785.00 €
23 – Immobilisations en cours	440.40 €
27 – Immobilisations financières	209 834.00 €
040 – Opérations d'ordre	240 043.57 €
041 – Opérations patrimoniales	24 310.54 €

Chapitre 001 – c'est l'excédent de 2019 qui a été généré sur 2020.

Chapitre 10 – il est constitué du FCTVA (année 2019), des taxes d'aménagement et de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019 (603 872.96 €).

Chapitre 13 – il s'agit d'acomptes de subventions perçues de la Région, de l'Agglomération et de la Préfecture pour l'église et la salle de sports.

Chapitre 16 – est constitué du solde de remboursement de la Commune de Thorigny pour le co-financement du complexe sportif.

Chapitres 204 + 23 – régularisation d'un trop versé sur années précédentes.

Chapitre 27 – est constitué d'une cession de terrain dans la ZAC des Redoux et du remboursement de la mairie de Thorigny pour leur salle polyvalente.

Chapitre 040 - écritures de sortie d'actif liées aux cessions et amortissements de 2020.

Chapitre 041 – dans ce chapitre figure la régularisation d'une avance forfaitaire versée à un artisan dans le cadre du marché pour la rénovation de l'église..

↳ Les dépenses

Le budget de la Commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour 2020, les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 120 087.78 € et 1 238 998.28 € de crédits reportés. Ces reports correspondent à des dépenses engagées par la Commune mais qui n'ont pas été payées au 31 décembre 2020, elles sont reprises au budget 2021 sans pour autant être revotées, elles correspondent à un achat de logiciel, de matériels divers, aux travaux de restauration de la toiture de l'Eglise, aux travaux de la salle de sports, aux cheminements doux et au solde de l'extension de la salle de tennis.

Les dépenses 2020 se répartissent comme suit :

CHAPITRE	REALISATIONS 2020
16 – Emprunts et dettes	448 953.57 €
20 – Immobilisations incorporelles	10 902.27 €
204 – Subventions versées	17 846.00 €
21 – Immobilisations corporelles	316 496.37 €
23 – Immobilisations en cours	2 288 779.44 €
27 – Immobilisations financières	2 721.59 €
040 – Opérations d'ordre	10 078.00 €
041 – Opérations patrimoniales	24 310.54 €

Chapitre 16 – il s'agit du remboursement du capital des emprunts pour 337 953.57 € et du remboursement à Thorigny pour le financement de la salle de sports pour 111 000.00 €.

Chapitre 20 – ce chapitre concerne principalement l'achat du logiciel pour le cimetière et quelques licences pour l'école.

Chapitre 204 – ce chapitre retrace les travaux d'éclairage réalisés par le Sydev et le versement à l'Agglomération des attributions de compensation d'investissement.

Chapitre 21 – on retrouve dans ce chapitre, outre l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules ou de terrains, les travaux de voirie et les agencements extérieurs.

Chapitre 23 – concerne les travaux de rénovation de l'Eglise, de la salle de sports et de la salle de tennis.

Chapitre 27 – honoraires suite à la cession de terrain par l'EPF dans la zone des Redoux.

Chapitre 040 – dans ce chapitre figurent les écritures d'amortissement de subventions.

Chapitre 041 – dans ce chapitre figure le remboursement d'une avance forfaitaire versée à un artisan dans le cadre du marché pour la rénovation de l'église.

Fait à LA CHAIZE LE VICOMTE, le 2 mars 2021

Le Maire

Yannick DAVID

